

Date de convocation : 16/06/2026

Délibération N° 2026/07/063

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

**OBJET : Convention constitutive du groupement de commande pour l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à PANNAUD Eric, FOURNALES Sandrine pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à LABROUSSE Marie, GUERIN Florian pouvoir à GAUDIN Julie.

Excusée : JEAN Ludivine.

Secrétaire de séance : BARON Arnaud.

Vu le code la commande publique,

Vu le CGCT notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Considérant le besoin de la commune d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour garantir des activités et ses services à la population,

Considérant que l'achat dans le domaine du numérique sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques,

Considérant qu'au vu des similitudes de besoins, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes du territoire et le CCAS de Saintes ont décidé de constituer un groupement de commande pour adhérer à la Centrale d'achat du RESAH,

Considérant que l'adhésion à la centrale permet de bénéficier d'une opportunité unique d'optimiser ses dépenses grâce à des économies d'échelles et l'accès à des tarifs plus compétitifs dans le domaine du numérique,

Considérant que cette approche collaborative permet de regrouper efficacement les commandes pour une diversité de produits et de services, réduisant ainsi les coûts associés aux procédures de passation de marchés,

Considérant que Saintes Grandes Rives est proposé en qualité de coordonnateur,

Considérant le projet de convention constitutives du groupement joint à la présente délibération,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH dans cadre du groupement de commandes constitués de Saintes Grandes Rives l'Agglo, des communes du territoires et du CCAS de Saintes,**
- **désigne Saintes Grandes Rives l'agglo en qualité de coordonnateur du groupement,**
- **approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe,**
- **autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Arnaud BARON

